



# ÉLECTIONS 2014

**MÉMORANDUM DES FPS  
ET DE LEUR FÉDÉRATION DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL**

**THÈME 3  
TRAVAILLEUSES ÉTRANGÈRES ET D'ORIGINE ÉTRANGÈRE: POUR L'ÉGALITÉ**



# INTRODUCTION

## Travailleuses étrangères et d'origine étrangère : pour l'égalité dans l'emploi

**Les femmes sont discriminées sur le marché de l'emploi :** travail à temps partiel, emplois précaires, cantonnement dans des secteurs moins rémunérateurs, crainte d'embaucher une femme ayant des enfants, moindre accès à la formation continue, inégalités salariales, plafond de verre etc.

**Les étrangers – et les personnes d'origine étrangère – sont discriminé-e-s sur le marché de l'emploi :** méfiance à l'égard de ce qui paraît étrange(r), depuis le nom jusqu'à la couleur de peau ou encore le pays d'acquisition du diplôme, orientation professionnelle stéréotypée, cantonnement dans certains secteurs tels que l'HORECA, crainte de perturbations « interculturelles » dans l'entreprise, parfois racisme avéré etc.

**Que dire dès lors des personnes qui cumulent les deux « handicaps » ?** Eh bien, le résultat est catastrophique. Les FPS ont voulu se prononcer sur cette question qui touche directement une bonne partie de leur public. Dans ce dossier, un petit survol historique, un état des lieux de la situation en Belgique, à Bruxelles et en Wallonie, et des propositions de changement.

**Nos propositions :** les sources des discriminations socio-économiques sont en général multiples, et doivent être travaillées concomitamment. Nos revendications sont détaillées à la fin de document. Pour plus de concision, dans cette introduction, nous les répartissons en trois grandes catégories :

- Lutter contre les freins administratifs et politiques
- Lutter contre les freins culturels et les pratiques discriminantes
- Quand c'est nécessaire, intensifier la formation et augmenter les compétences des femmes

## L'immigration, un phénomène pérenne ; les femmes immigrées, des actrices de premier plan

Partout dans le monde, et depuis longtemps, les migrations de travail sont un des piliers des économies « modernes ». La Belgique en est un bel exemple. D'ailleurs, nous avons tous en tête des images un peu clichées de « notre » immigration au 20<sup>ème</sup> siècle : des Italiens au fond de la mine, des Marocains creusant le métro, des Turcs tenant commerce de fruits, des Polonais rénovant nos maisons, des Africains ramassant nos poubelles... Bref, des hommes. Il va de soi que les femmes immigrées n'échappent pas à la règle qui nous touche toutes : dans l'histoire, dans la presse, dans les mentalités, toutes les femmes partagent la même invisibilité, l'indifférence, la méconnaissance, le stéréotype. Et, comme il se doit mais contrairement aux idées reçues, les femmes immigrées ne sont pas toutes arrivées en Belgique pour suivre leur mari...

Nombre de commerçantes et de petites entrepreneures, par exemple polonaises et allemandes d'origine juive, s'installent dans notre pays dans les années trente : brodeuses, modistes, couturières<sup>1</sup>... Sans oublier les épouses de commerçants, venant de l'Est ou du Sud de l'Europe qui travaillent autant (si pas plus !) que leur mari mais n'ont aucune existence sociale ou symbolique. À cette époque, pas de statut de conjointe-aïdante !

---

<sup>1</sup> Taschereau S., Piette V., Gubin, E., *L'immigration à Bruxelles dans les années trente. Le cas particulier des commerçants étrangers*. CHTP-BEG n° 9/2001

Dans l'entre-deux guerre et jusqu'aux années '70, nombreuses sont aussi les ouvrières et les travailleuses agricoles. Célibataires et veuves ne craignent pas de se lancer dans l'aventure de la migration de travail quand leur pays ne leur offre que misère et sévère contrôle familial<sup>2</sup>. Elles participent aux mouvements sociaux et syndicaux. Qu'on se souvienne de la fameuse grève des femmes de la FN, en 1966, « à travail égal, salaire égal ! » : beaucoup de ces ouvrières étaient italiennes, espagnoles, portugaises<sup>3</sup>...

Un des métiers les plus accessibles aux femmes étrangères est évidemment celui de femme de ménage. Mariées ou non, résidant temporairement ou définitivement en Belgique, ces femmes s'inscrivent tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle dans une longue chaîne cosmopolite. On ne les voit pas, on n'en parle pas, mais leur apport au budget de leur famille, qu'elle soit ici ou restée au pays, est d'une importance capitale.

Certaines arrivent seules comme éclaireuses, louant leurs services et s'installant en Belgique avant de faire venir un fiancé, un enfant... D'autres sont épouses de travailleurs immigrés, et arrondissent les revenus du ménage, parfois en cachette de leur mari d'ailleurs<sup>4</sup>. De plus, on l'oublie trop, c'est leur travail qui autorise la promotion et l'autonomie financière des femmes belges de niveau social moyen ou élevé, qui leur confient le soin de la maison et des enfants. Rémunérées la plupart du temps « au noir », elles sont elles aussi totalement absentes des préoccupations des économistes, des sociologues, des politiques...

Mais venons-en au présent : aujourd'hui encore, la ségrégation professionnelle par le sexe et par l'origine joue à plein. Il suffit, par exemple, de fréquenter hôpitaux et maisons de repos pour constater l'énorme pourcentage de personnel originaire d'Afrique subsaharienne francophone, et en particulier de République démocratique du Congo. Elles aussi font tourner notre société, dans des statuts professionnels et avec des salaires peu valorisés. On se trouve là devant une division du travail drastiquement stéréotypée : les femmes sont des soignantes, qu'elles soient professionnelles, bénévoles, ou simplement familiales. Et les femmes d'origine étrangère sont au bas de l'échelle, dans les emplois qu'on leur laisse.

Soyons de bon compte, et reconnaissons qu'au fur et à mesure que le temps passe, des femmes d'origine étrangère se retrouvent dans tous les métiers, comme les femmes d'origine belge (d'ailleurs beaucoup d'entre elles sont belges) : des enseignantes, des médecins, des secrétaires, des assistantes sociales, des fonctionnaires, des élues...

Cependant, ces exceptions heureuses n'entachent en rien notre propos : quand on observe la place des femmes étrangères ou d'origine étrangère sur le marché du travail, les chiffres sont cruels.

---

2 Morelli A., *Les servantes étrangères en Belgique comme miroir des diverses vagues migratoires*. Groupe interdisciplinaires d'études sur les femmes, ULB, 2001. [http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a080\\_2001\\_015-016\\_f.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a080_2001_015-016_f.pdf)

3 Morelli A., *Des femmes moteurs d'un projet migratoire*. Agenda Interculturel n° 190, janvier 2011.

4 Id.

## Statistiques imparables

Ainsi, une récente étude d'Actiris<sup>5</sup> a pris comme angle d'analyse la localisation géographique des taux de chômage féminin dans la Région bruxelloise<sup>6</sup>. Elle s'attache à la situation des femmes peu qualifiées demeurant **dans ce qu'on appelle souvent « le croissant pauvre » de la capitale, où résident de nombreuses personnes étrangères ou d'origine étrangère. Dans ces quartiers, le taux de chômage des femmes frôle les 50%**. Paradoxalement, on pourra cependant observer dans certains d'entre eux (à Saint-Josse par exemple), un taux de chômage plus faible chez les femmes que chez les hommes. Cela ne signifie malheureusement pas que les femmes y soient mieux insérées dans l'emploi, mais au contraire qu'elles sont totalement exclues du marché du travail et des droits sociaux qu'il apporte (tels que le droit au chômage). Car ces quartiers cumulent à la fois un taux de chômage féminin plus élevé que la moyenne régionale, mais aussi un taux d'activité plus faible<sup>7</sup>. Ces femmes sans aucun droits propres dans la sphère professionnelle ne peuvent donc pas figurer dans les statistiques produites par Actiris. De plus, dans ces quartiers, la probabilité de sortie des femmes du chômage vers l'emploi est plus faible que dans l'ensemble de la Région, et ce quel que soit le niveau de diplôme.

Pour celles qui ont un emploi, la ségrégation par secteur d'activités, niveau de salaire et durée du travail sévit aussi à plein régime : ici aussi se cumulent pour ces femmes la division du travail hommes/femmes, mais aussi celle qui assigne à certains emplois les travailleur-ses « racisés ». Pour ne prendre qu'un exemple, selon l'OCDE<sup>8</sup>, en Belgique, **51,7 % des femmes turques salariées travaillent dans des entreprises de nettoyage**<sup>9</sup> (ce qui signifie temps partiels, horaires coupés, faible rémunération, pas de perspectives d'avancement).

En Wallonie, la part des hommes belges obtenant les salaires les plus bas (0 à 99€/jour) est de 38,1%, et de 50% chez les femmes belges. Mais elle est de 92,5 % pour les Marocaines et de 83,8 % pour les Africaines<sup>10</sup>. Les exemples et les chiffres se multiplient, et vont tous dans le même sens. **Le taux de chômage des Marocaines (64,4%) et des Congolaises (65,3%) est trois fois plus élevé que la moyenne du taux de chômage féminin (19,7%). Ce sont les Turques qui ont le taux le plus élevé (74,7%)**<sup>11</sup>.

Avant de conclure ce bref aperçu, nous ne voudrions pas oublier toutes les femmes qui sont sans papiers, et qui donc ne figurent même pas dans ces statistiques. Leur situation de vulnérabilité peut paradoxalement rendre leur engagement attractif pour certains employeurs, qui ne devront respecter envers elles ni le droit du travail ni aucune loi sociale. Beaucoup d'entre elles travaillent comme domestiques, sans horaires, avec des salaires indignes et sans moyen de faire respecter leurs droits. Rappelons aussi la situation des femmes Roms et du voyage, dont le taux de chômage en Europe est en moyenne d'1/3 plus élevé que celui des hommes de même origine<sup>12</sup>. Cela ne les empêche pas d'exercer de nombreuses activités, dont le revenu est souvent vital pour la survie de leur famille.

5 Office régional bruxellois de l'emploi.

6 Observatoire bruxellois de l'emploi, La situation des femmes étrangères ou d'origine étrangère sur le marché de l'emploi en région bruxelloise. Approche par la territorialité, octobre 2012.

7 Le taux d'activité recense les personnes « actives », qu'elles aient un emploi ou non. Le taux de chômage recense, parmi les actif-ve-s, ceux-celles qui n'ont pas d'emploi

8 Organisation de coopération et de développement économiques

9 La Libre Belgique du 30/01/2013

10 OUALI N. et CENNICOLA P., *Etude sur la discrimination en Belgique et en Wallonie : analyse des positions sur le marché du travail selon le genre et la nationalité*. ULB – IWEPS, 2013.

11 Idem

12 Selon une étude de la Banque mondiale/PNUD/Commission européenne, citée par le LEF (Lobby européen des femmes), prise de position décembre 2012.

La multiplicité et l'énormité de ces discriminations laissent sans voix, et ce rapide tour d'horizon est loin de les cerner toutes. Les recherches qui les décrivent sont nombreuses, récentes et parfaitement qualifiées. Notre société peut-elle continuer à verser, sans état d'âme, le sort de ces femmes aux pertes et profits de l'économie libérale ?

## Nos revendications

Lutter contre cette situation ne se fera pas en un jour, ni par une seule mesure. Ce sont tous les facteurs qui doivent être examinés et réévalués en fonction du résultat recherché. Ces facteurs peuvent se situer dans le marché de l'emploi lui-même et ses réticences face à des travailleuses femmes et d'origine étrangère ; ils sont aussi dans l'appareil législatif et administratif qui perpétuent des situations de sexisme et de rejet de l'étranger ; ils peuvent se trouver également dans le parcours scolaire, migratoire et familial des femmes elles-mêmes.

Comme on s'en doute, nos propositions sont pour partie similaires à celles qui devraient être mises en œuvre pour l'ensemble des femmes travailleuses, et en particulier pour celles qui ne sont pas ou peu diplômées et sur qui l'attention doit se porter prioritairement : **accueil des enfants, lutte contre l'écart salarial, fin des avantages accordés aux employeurs en cas de travail à temps partiel, individualisation des droits sociaux, école et orientation scolaire neutres au niveau du genre, formation en cours d'emploi et suivi personnel (neutre également) en cas de chômage...**

Mais certaines caractéristiques peuvent ajouter du handicap au handicap de nombreuses femmes : connaissance insuffisante des langues nationales, parfois analphabétisme, manque de réseaux sociaux susceptibles de les mener à l'emploi, problèmes administratifs et de séjour etc. Voici nos propositions (sans ordre de priorité) :

- **L'accès aux emplois publics** ne comportant pas de représentation du pouvoir doit être entièrement ouvert aux non belges, et ce du niveau communal jusqu'au niveau fédéral.
- La politique de **reconnaissance des diplômes** acquis à l'étranger doit être simplifiée, raccourcie et assouplie.
- **Il doit être mis fin au dumping social**<sup>13</sup>, aujourd'hui favorisé par la politique néo-libérale de la Commission européenne, et totalement incompatible avec le principe d'égalité des travailleurs-ses.
- **Les employeurs doivent être sensibilisés** à la question des discriminations à l'embauche, souvent inconscientes, et des actions positives ciblées doivent se développer afin de lutter contre ces discriminations (procédures d'engagement favorisant l'égalité etc.). **Un organisme spécialisé de conseil aux entreprises qui leur permette de (et les incite à) réfléchir à leurs pratiques** et aux effets qu'elles ont sur le profil des personnes recrutées doit être mis sur pied au niveau des Régions<sup>14</sup>.
- **Régularisation sans papiers** : le phénomène de l'immigration n'est pas appelé à disparaître, bien au contraire. Les économies belge et européenne reposent et reposeront toujours en partie sur elle<sup>15</sup>. Aujourd'hui on se met la tête dans le sable, on muscle les discours de rejet, on laisse se noyer les nouveaux arrivants en Méditerranée, on désigne des boucs émissaires... Il est urgent d'en terminer avec ces comportements indignes, et de mettre en place des stratégies transparentes ouvrant la porte à l'immigration légale de travail, féminin et masculin. Cette question est directement liée à celle de la

13 Par exemple par la mise en concurrence avec les travailleurs locaux de travailleurs-ses venant de pays où les rémunération et la protection sociale sont moins élaborées.

14 Sur le modèle, par exemple de l'asbl « Jobkanaal » en Région flamande.

15 Voir par exemple D'ALEMA M., L'Europe a besoin d'immigrés pour garantir son niveau de développement, lemonde.fr, 10/05/2011.

traite des êtres humains et de l'exploitation des sans-papiers, hommes et femmes. La clandestinité de leur séjour autorise toutes les malversations dans l'emploi, sous l'œil tolérant des États et des instances européennes.

- **Femmes romanis** : même si certaines mesures doivent être prises en Belgique (entre autres la politique d'accueil), la problématique est européenne, elle doit être coordonnée par les instances de l'Union et entre les différents États, qu'ils soient les pays d' « origine » ou pas. Lutter contre l'exclusion et le racisme, favoriser la participation des femmes aux consultations nationales et internationales, soutenir les associations de femmes qui travaillent avec les femmes romanis ... Il y a du pain sur la planche.
- **Les réseaux et les structures, publics ou associatifs, qui alphabétisent et forment les femmes peu qualifiées** tout en créant du lien social doivent être multipliés et largement soutenus.

D'autres revendications plus pointues peuvent également être formulées, par exemple selon le secteur économique concerné : travailleur-se-s domestiques, HORECA, hôpitaux etc. Cela nous emmènerait trop loin. Des détails peuvent être obtenus auprès des organisations syndicales, des organisations professionnelles et des associations se consacrant aux problèmes de migration.

## **Bibliographie :**

La Voix des Femmes, *Le livre blanc de la femme migrante*, Bruxelles, 2008.

Think tank européen Pour la Solidarité, *Participation et inclusion sociale : la réalité des femmes migrantes ou issues de l'immigration*, actes du séminaire du 20/10/2009, Bruxelles.

PICUM (Platform for international cooperation on undocumented migrants), *Violence et exploitation des femmes sans-papiers : élaborer des stratégies efficaces pour mettre un terme à l'impunité*, Bruxelles, 2010

Revendications du projet « Femmes bruxelloises issues de l'immigration », Amazone, Bruxelles, 2010.

La Voix des Femmes, *Le deuxième sexe de l'immigration*, Bruxelles, 2011.

LEF (Lobby européen des femmes), *Lutter contre les discriminations multiples à l'encontre des femmes romanis et du voyage : un facteur crucial pour le succès des stratégies nationales d'intégration des Roms*, décembre 2012.

OUALI N., CENNICOLA P., METICES, *Etude sur la discrimination en Belgique et en Wallonie : analyse des positions sur le marché du travail selon le genre et la nationalité*, Rapports de recherche de l'IWEPS n°1, janvier 2013.

SPF Emploi, travail et concertation sociale et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, *Monitoring socio-économique*, Bruxelles, septembre 2013.



Les FPS sont un mouvement féministe qui milite pour une société plus égalitaire. Regroupant 11 régionales et plus de 200 comités locaux, elles mettent à disposition du grand public de nombreux services (écoles, consultations ONE, services d'accueil, OISP, etc.) et organisent diverses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, elles mènent des actions et militent pour les droits des femmes : émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc. En tant que mouvement mutualiste, elles mènent des actions et militent contre les inégalités de santé.

[www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be) - [www.facebook.com/femmes.prevoyantes.socialistes.be](https://www.facebook.com/femmes.prevoyantes.socialistes.be)



La Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS) a pour objet la coordination et la promotion de l'action de ses 17 centres de planning familial et quatre antennes situés à Bruxelles et en Wallonie. Sept centres pratiquent l'IVG. Elle représente ses centres de planning familial auprès des pouvoirs publics et prend toute initiative pouvant promouvoir leur action.

La Fédération des CPF-FPS est une association reconnue en éducation permanente. Elle met en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation à destination du grand public, des professionnels, des médias et des politiques. Ces campagnes s'articulent autour de deux thématiques : la vie affective et sexuelle et les violences entre partenaires.

La Fédération réalise également diverses actions et publications: communiqués de presse, brochures, événements, enquêtes, portes-ouvertes...

[www.planningsfps.be](http://www.planningsfps.be) - [www.stopviolenceconjugale.be](http://www.stopviolenceconjugale.be) - [www.facebook.com/fcpf.fps](https://www.facebook.com/fcpf.fps)

Les asbl de Solidaris-Mutualité Socialiste  
**SE MOBILISENT AU QUOTIDIEN**  
pour une citoyenneté responsable.

